



## CTC du CNOUS

Un CTC en visioconférence s'est tenu le 16 avril.

L'ordre du jour consistait en un point sur la gestion de la crise actuelle et quelques précisions notamment sur la partie RH.

La présidente du CNOUS a présenté un diaporama reprenant l'historique des mesures prises depuis début mars. Tout le monde a été destinataire d'une communication abondante sur le sujet de la part du CNOUS depuis le 16 mars, date du début du confinement. Cette présentation reprenant l'ensemble des éléments diffusés, il est inutile de les détailler dans un compte rendu synthétique.

L'ensemble des organisations syndicales s'est exprimé. Un certain consensus s'est clairement dégagé dans les différents propos tenus, au-delà de quelques positions de principes. A noter que ce constat est en décalage avec les communications répétées particulièrement vindicatives et anxiogènes de certaines organisations.

L'accent a, naturellement, été mis sur la sécurité. Des protocoles sont en cours d'élaboration en vue, notamment, de la fin du confinement fixé au 11 mai. Des livraisons de masques, gel et autres matériels sont en cours. Les instances représentatives locales seront consultées pour définir les conditions de mise en œuvre de ces plans de retour à l'activité.

S'agissant de la partie RH, la présidente a indiqué que l'ordonnance sur les congés serait naturellement appliquée dans l'ensemble du réseau et qu'elle concernerait tous les personnels quel que soit le statut.

Le point positif est que, conformément à la demande de l'UNSA, les autorisations d'absence (qui sont en réalité des obligations compte tenu du devoir citoyen de confinement) seront entièrement comptabilisées sur la base du temps de travail initialement prévu. Il en résulte que ces ASA ne généreront pas de pertes de droits à « congés ».

L'UNSA approuve le fait que les congés prévus ne puissent pas être transformés en ASA. Par contre, nous regrettons « la taxation » supplémentaire de 5 jours imposés à tous les collègues placés en ASA, ces personnels devant prendre 10 jours de congés entre le 16 mars et le 11 mai.

Pour ce qui concerne la reprise de service pour tous annoncée après le 11 mai, nous avons naturellement rappelé la nécessité de protocoles clairs en termes de sécurité et de priorité des tâches à accomplir. Nous avons notamment insisté sur le fait que les personnels de restauration, dont l'activité ne devrait pas reprendre avant le 1<sup>er</sup> septembre, apportent une aide concrète au secteur de l'hébergement. Nous avons regretté que depuis le 16 mars, seuls 14 CROUS ont agi dans ce sens.

Dans cette période « extraordinaire », il est impératif de gérer les personnels avec équité et discernement.

La présidente du CNOUS a confirmé la mise en place d'une prime exceptionnelle de 1000 € à destination des personnels qui auront été particulièrement mis à contribution pendant la période de confinement. Elle a notamment cité les assistantes sociales dont l'activité se révèle très soutenue depuis le 16 mars. Les organisations syndicales ont insisté également sur la reconnaissance liée au présentiel sur le terrain dans un contexte anxiogène certain. Les conditions d'attribution de cette prime (prorata et personnels concernés) seront discutées ultérieurement.

Pour l'UNSA, Pascal Camus.